

# D.N.E. parfums

Détergent neutre surodorant

Détergent neutre dont la formulation a été spécialement étudiée pour une utilisation manuelle. De part sa formulation peu moussante il peut s'utiliser également en autolaveuse. Nécessite pas de rinçage, sauf dans le cas de nettoyage de surfaces pouvant rentrer en contact de denrées alimentaires. Laisse une agréable odeur après nettoyage grâce à la rémanence de ses parfums : citron, pin, pamplemousse, floral, lavande et fraise.

### Mode d'emploi

**S'utilise dilué :**

**lavage manuel :** dilution de 3 à 5 % dans l'eau.

**autolaveuse :** dilution de 1 à 2 % dans l'eau.

Inutile de rincer.

### Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

### Données techniques

- Aspect : liquide limpide vert

- pH : 7,5 - 8,5

- Densité : 0,99 - 1,01

### Précautions

Éviter les projections oculaires.

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

24-04-18 Ind. 10 ■

